

Le Conservé EAU

COMBATTEZ LE VERT PAR LE VERT

CHAQUE VOTE EST IMPORTANT, SOUTENEZ LA CARA!

Afin de contribuer à la promotion d'un environnement sain, Shell Canada a un programme d'investissement social à travers l'ensemble du Canada, totalisant 2 millions de dollars, et ce, à chaque année. Pour être admissible, les projets environnementaux touchant à l'air, l'eau ou les terres doivent répondre aux critères de soumission du programme *Alimenter le changement*. La Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption s'est embarqué dans cette grande aventure avec son projet *Combattez le vert par le vert*. Ce dernier est un projet de revégétalisation des bandes riveraines pour lutter contre les cyanobactéries, aussi appelé algues bleu-vert. Ce projet vise à aménager dix bandes riveraines adéquates selon les plans réglementaires et écologiques sur des terrains artificialisés pour redonner aux lacs leur cachet naturel, tout en améliorant la qualité de l'eau et celle des habitats aquatiques.

Le projet avait été soumis au concours à l'été 2013 et celui-ci a été retenu parmi les dix finalistes se présentant pour l'obtention d'un appui financier de 50 000 \$. Pour remporter ce montant, le projet *Combattez le vert par le vert* doit se classer parmi les 6 premiers projets ayant reçu le plus de votes de la part du public. Votre collaboration est donc cruciale pour atteindre notre objectif!

Pour plus de renseignements, référez-vous à la page 7.

Dans cette édition

Combattez le vert par le vert	1
L'impact de l'agrile du frêne sur nos couverts forestiers	2
L'orme liège, un arbre rare et menacé	4
La pêche blanche	5
Pour une qualité des eaux supérieures	6
Combattez le vert par le vert : le projet	7
L'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec	8

ABONNEMENT AU BULLETIN

Recevez le bulletin Conserv'EAU par courriel à tous les 3 mois. Pour vous abonner, il vous suffit d'envoyer un courriel à milieu.aquatique@cara.qc.ca.

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :



Environnement Canada

Environnement Canada



Fondation de la faune du Québec

Ce bulletin est réalisé par



PRATIQUES DE GESTION
RESPONSABLE D'ÉVÉNEMENTS
CERTIFIÉES PAR LE

Organisme de
bassin versant

Zone de gestion intégrée
des ressources en eau
L'Assomption

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

100, rue Fabre, Joliette (Qc) J6E 9E3
 (450) 755-1651 • (450) 755-1653 • info@cara.qc.ca • www.cara.qc.ca

L'impact de l'agrile du frêne sur nos couverts forestiers

SITUATION ACTUELLE DE LA PROBLÉMATIQUE AU QUÉBEC

Avec le nombre croissant des zones infestées par l'agrile du frêne, autant aux États-Unis qu'en Ontario et au Québec, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a mis en place une réglementation pour limiter la propagation de cet insecte ravageur.

Au Canada, ce coléoptère a été décelé pour la première fois à Windsor en Ontario pendant l'année 2002. Depuis cette observation, des populations de l'agrile du frêne se sont propagées dans plusieurs autres régions de l'Ontario et du Québec. Au cours de l'année 2013, huit nouvelles zones ont été recensées pour le Québec par l'ACIA et parmi ce nombre, les villes de Boisbriand et de Terrebonne retiennent l'attention de la CARA vu la proximité de ces villes avec le territoire de notre organisme.

Les villes ou municipalités pour lesquelles la présence de l'agrile du frêne a été confirmée sont assujetties à des règlements spécifiques en la matière. Cette réglementation restreint, entre autres, le déplacement du bois d'une localité à une autre. En ce sens, une région où l'agrile du frêne a été observé ne pourra pas fournir de bois à une autre région dans laquelle ce coléoptère n'a pas été recensé afin de limiter sa propagation.

L'agrile du frêne, *Agrilus planipennis* Fairmaire, est une espèce d'insecte originaire de l'Asie. Lorsque ce coléoptère est au stade larvaire, celui-ci peut mesurer jusqu'à 30 mm de long. Son corps allongé est de couleur blanc crème alors que sa tête aplatie est brune. Au stade adulte, l'agrile du frêne présente des caractéristiques particulières qui permettent de facilement l'identifier. De couleur vert métallique, il mesure généralement de 8,5 à 14 mm et son corps étroit a une forme allongée. Sa tête est munie de courtes antennes et lorsqu'il déploie ses ailes, il est possible d'observer une teinte cuivrée sur son abdomen supérieur.

La problématique de l'agrile du frêne

Il a été supposé que l'introduction de ce coléoptère en territoire nord-américain est la conséquence de l'importation de matériaux dont l'emballage en bois avait été inadéquatement traité. L'impact de cette introduction sur nos frênes est d'autant plus important depuis que les connaissances sur le sujet se sont multipliées et que le phénomène a pris de l'ampleur dans nos régions. La problématique entourant cet insecte est liée principalement à ses moyens de se nourrir pendant le stade larvaire. En effet, l'agrile du frêne adulte se nourrit exclusivement des feuilles des frênes alors que les larves s'incrustent entre l'écorce et l'aubier pour s'y nourrir. Les nombreuses galeries creusées par le passage des larves empêchent la distribution uniforme de la sève, laquelle transporte l'eau et les nutriments essentiels, ce qui affecte la santé de l'arbre.

Plus le volume des galeries s'alourdit chez un arbre, plus ce dernier dépérit. Ce dépérissement se traduit par une décoloration des feuilles et le dégarnissement de la cime. D'autres signes sont également observables sur les frênes infestés tels que la présence de nouvelles pousses à la base du tronc (pousse adventive) et sur les racines de l'arbre. De plus, lorsque l'agrile du frêne devient adulte, celui-ci sort du tronc d'arbre et laisse derrière lui un petit trou en forme de « D » de 3,5 à 4 mm. Le nombre de ces petits trous sur un frêne témoigne de la sévérité de l'infestation.

En Amérique du Nord, l'agrile du frêne semble s'attaquer seulement aux diverses essences de frêne malgré un grand nombre d'études chinoises qui précisent que d'autres arbres, tels que le noyer, l'orme et le pterocaryer du Japon, sont également soumis à ses attaques. De plus, certaines observations concernant les attaques de l'agrile du frêne sur les différentes espèces de cet arbre ont estimées que cet insecte a une préférence pour les frênes vert et rouge puisqu'ils semblent davantage attaqués que les autres essences. Toutefois, cette préférence n'assure pas une protection face aux attaques pour ces autres frênes. Seul, le frêne bleu, aussi appelé frêne anguleux, semble présenter une certaine résistance à cet insecte envahissant.

Présentement, aucune observation d'agrile du frêne n'a été enregistrée par l'ACIA pour le territoire des bassins versants de la rivière L'Assomption et de la rivière Saint-Jean. Toutefois, l'insecte a été recensé à Boisbriand en octobre 2013 puis à Terrebonne en décembre 2013, ce qui démontre qu'il est aux portes de la zone GIRE L'Assomption.



Son impact sur l'environnement

Le frêne, quelque soit l'essence, est un arbre relativement important dans les peuplements riverains. En effet, son rôle dans le maintien des écosystèmes riverains en santé est considérable. Dans une certaine mesure, sa présence assure la stabilité des rives, la création d'une barrière contre les apports de sédiments aux plans d'eau et constitue un écran face au réchauffement excessif de l'eau (MDDEP, 2007). La perte potentiellement massive de ces arbres aura forcément un impact négatif sur ces milieux, tels que la dégradation de la qualité des eaux et l'augmentation du nombre d'espèces exotiques envahissantes dont la croissance nécessite un apport important de lumière.

D'autres rôles lui sont également attribués sur le plan économique et écologique. La présence de frênes, comme de tout autre arbre, permet de réduire le phénomène des îlots de chaleur, l'impact des vents sur les propriétés, la pollution atmosphérique et le ruissellement des eaux en milieu urbain. De plus, les frênes offrent un habitat pour plusieurs espèces sauvages (Ressources naturelles Canada, 2013). Les biens et services écosystémiques fournis par cet arbre sont multiples et les coûts associés à la perte de cette essence sont généralement plus élevés que les coûts nécessaires à sa protection. Sur l'île de Montréal, le nombre de frêne a été estimé à plus de 200 000 arbres.

Lutte à l'invasion de l'agrile du frêne

Présentement, les moyens utilisés pour contrôler l'invasion de l'agrile du frêne sont l'abattage des frênes présentant des signes d'infestation et l'application de l'insecticide TreeAzine. La lutte biologique est également un moyen envisagé par les autorités canadiennes depuis quelques temps. Afin de contrôler les populations de cet insecte envahissant, le gouvernement canadien avait approuvé l'introduction de deux espèces de guêpes en provenance de la Chine. Ces espèces, *Tetrastichus planipennis* et *Spathius agrilli*, sont des prédateurs naturels de l'agrile du frêne. Ce sont de petites guêpes d'environ 4 mm de long et ces dernières ne sont pas dangereuses pour l'humain puisqu'elles ne piquent pas.

En juin 2013, des colonies de *T. planipennis* ont été introduites dans le sud-est de l'Ontario par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada. Malgré l'approbation de l'introduction de ces deux espèces sur le territoire canadien, seul l'espèce *T. planipennis* est dispersée. Des recherches aux États-Unis ont montrées que l'action des *S. agrilli* n'est pas efficace au-delà du 40^e parallèle nord, soit au-delà de la ville de New York, contre la croissance des populations de l'agrile du frêne. De ce fait, les autorités canadiennes ont estimés qu'elle ne sera probablement pas efficace au Canada.

TERASTICHUS PLANIPENNISI ET SPATHIUS AGRILI

L'une des espèces de guêpes prédatrice de l'agrile du frêne, *Tetrastichus planipennis*, cible exclusivement ce dernier en y déposant ses œufs à l'intérieur des larves de ce coléoptère. Lorsque les jeunes guêpes sortent de leur œuf, elles se nourrissent de la larve hôte, ce qui les tue. Quant à l'autre espèce de guêpes, *Spathius agrilli*, celle-ci dépose ses œufs à la surface des larves. Son impact sur les populations invasives est moins important que celui de l'espèce *T. planipennis* puisqu'elle peut également s'attaquer aux insectes qui s'apparentent à l'agrile du frêne.



Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec (2007). *Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Direction des politiques de l'eau, 148 p.

Ressources naturelles Canada (2013). Agrile du frêne (fiche d'information). In Ressources naturelles Canada, Forêts, Insectes et maladies. Gouvernement du Canada. [En ligne] <http://www.rncan.gc.ca/forets/insectes-maladies/13396>.

L'orme liège, un arbre rare et menacé

MENACES PESANT SUR L'ORME LIÈGE

La perte et la dégradation continue de l'habitat de l'orme liège par les activités humaines intensives du sud du Québec contribuent considérablement à la précarité de l'orme liège. La coupe et la fragmentation forestière engendrées par l'étalement urbain, l'exploitation de carrières et l'agriculture accentuent les risques de disparition des plus petites populations. Ce triste constat en a fait un des arbres indigènes les plus rares au Québec. L'espèce est aussi très vulnérable à la maladie hollandaise de l'orme. Cette maladie est causée par deux champignons microscopiques et elle serait responsable d'une importante mortalité d'ormes dans tout le Québec depuis quelques décennies. Ce sont malheureusement les individus matures qui sont les plus atteints. Leur mort a pour conséquence de réduire la production de semences. Ainsi, environ 90 % des arbres survivants sont trop jeunes pour assurer la relève.

Depuis 2005, l'orme liège est désigné espèce menacée au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. La conservation des rares populations d'ormes liège est essentielle à son maintien à long terme au Québec. Cet arbre unique représente une richesse de notre patrimoine naturel que nous devons préserver pour les générations futures.

L'orme liège (*Ulmus thomasi*), également appelé orme de Thomas, est un arbre de grandeur moyenne mesurant rarement plus de 20 mètres au Québec. Son écorce gris foncé est caractérisée par des crêtes aplaties, séparées par des sillons plus ou moins continus qui lui donnent une allure broussailleuse. Les branches du bas sont presque horizontales et couvertes de crêtes liégeuses. Ses feuilles sont alternes, coriaces et de forme oblongue. Leur base est asymétrique et leur sommet légèrement acuminé. La face supérieure est verte très foncée, luisante et lisse tandis que la face inférieure est plus pâle. À l'automne, le feuillage devient jaune. Les fleurs sont réunies en grappes et produisent des fruits en samara de forme elliptique.

Chez l'orme liège, seuls les arbres âgés d'au moins 20 ans peuvent produire des semences viables. Par contre, ce sont les individus âgés entre 45 et 125 ans qui sont les plus productifs. La période de floraison de l'orme liège s'étale entre la mi-avril et le début mai. Celui-ci peut également se multiplier par drageonnage ou par rejet de souche.

L'orme liège se distingue de l'orme d'Amérique par son port rappelant celui d'un frêne, par ses rameaux très liégeux souvent noirs ou gris foncé et par ses feuilles presque symétriques et au dessus lisse. Plus important, les fleurs de l'orme liège sont très peu apparentes, et ses fruits sont en grappe, largement ailés, duveteux sur toute leur surface et possèdent des grains enflés, alors que les bourgeons de l'orme d'Amérique sont obtus et entassés contre le rameau.

Répartition de l'orme liège

Espèce endémique du centre-est de l'Amérique du Nord, l'orme liège se trouve au Québec seulement dans sa partie sud-ouest, soit de la grande région de Montréal (incluant le sud des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie) au bassin de la rivière des Outaouais, jusque dans la région de Pontiac et la vallée de la Gatineau. Cette espèce se retrouve surtout sur les affleurements, les coteaux et les escarpements rocheux de marbre, de calcaire et de dolomite. Dans le sud de la région de Lanaudière, il existe quatre occurrences d'orme liège.

Sur le territoire québécois, l'orme liège a été observé dans les domaines bioclimatiques de l'érablière à caryer et à tilleul. Il fréquente ainsi les érablières et ses groupements de substitution, les friches arbustives, les clairières naturelles, le bord des routes ou la bordure des champs. Plusieurs espèces sont associées à l'orme liège notamment: l'érable à sucre (*Acer saccharum*), l'orme d'Amérique (*Ulmus Americana*), le tilleul d'Amérique (*Tilia americana*), le ronce du mont Ida (*Rubus idaeus*), le cerisier de Virginie (*Prunus virginiana*), les aubépines (*Crataegus sp.*), le sumac vinaigrier (*Rhus thyphina*) et l'aster à feuilles cordées (*Symphotrichum cordifolium*).

La pêche blanche

La saison de la pêche blanche est bien amorcée! Les habitués de ce sport sont certainement déjà sur la glace ou en voie de l'être. Alors pour ceux et celles qui ne connaissent pas cette pratique ou qui ne s'y sont pas encore adonnée, cette activité pourrait être une belle occasion de se réunir en famille ou entre amis et de profiter du plein air hivernal.

Devenue une tradition pour plusieurs québécois et québécoises, la pêche blanche, aussi appelée pêche sur glace, est une activité hivernale qui consiste à pêcher sur la couche glacée des lacs et des rivières. Au Québec, il existe de nombreux lieux qui offrent cette pratique et dépendamment de l'endroit, différents poissons peuvent y être pêchés. D'ailleurs, le site internet *Les pourvoiries du Québec* vous permet de repérer les diverses pourvoiries accessibles par région administrative. D'autres sites permettent également de pratiquer ce type de pêche sportive, tels que la rivière Sainte-Anne qui offre la pêche aux petits poissons des chenaux (<http://associationdespourvoyeurs.com/>). La *Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs* présente une carte interactive qui permet de localiser les divers sites de pêche par régions administratives. Plusieurs informations sont disponibles par lieux de pêche, telles que les espèces de poissons interdites de pêcher, les installations fournies sur le site ainsi que la possibilité ou non de pêche hivernale. Pour certains sites, la location de cabanes est offerte, de même que l'équipement de pêche. La technique de pêche est simple ce qui permet à tout apprenti de profiter pleinement de l'expérience. Puisque cette activité est de plus en plus populaire, il est judicieux de réserver à l'avance.

La CARA est présentement en rédaction d'un nouveau guide abordant la pêche hivernale pour la collection « *Le petit guide de l'apprenti* ». Ce guide présentera les rudiments de la pêche sur glace ce qui permettra à toute personne intéressée de s'initier convenablement à cette activité puis d'en apprécier la pratique. Les exemplaires seront disponibles à partir de la fin mars sur le site internet de la CARA : www.cara.qc.ca. De plus, la CARA a reçu l'appui financier du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Réinvestissement dans le domaine de la faune pour promouvoir la pêche blanche auprès des jeunes. D'ailleurs, une sortie éducative aura lieu en février avec des élèves de l'école secondaire *Junior High School* de Joliette.

Lien pour *Les pourvoiries du Québec* : <http://www.pourvoiries.com/peche-quebec/type-de-peche/peche-blanche-sur-glace.html>

Lien pour la carte interactive de la FédéCP : <http://carte.allonspecher.com/>

Lien pour le MDDEFP : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/reglementation/peche/pecher-quebec.htm>

RÈGLES À SUIVRE!

Avant de pêcher, il est important de s'assurer de respecter la réglementation en vigueur relatif à la pêche sportive. Bien que le droit de pêcher soit accordé à toute personne le désirant, celle-ci doit se prémunir préalablement d'un permis de pêche pour s'adonner à cette activité. Certaines exceptions sont applicables, telles qu'un mineur qui pêche en présence d'un adulte possédant un permis. Ces dernières sont présentées sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). De plus, il est important de s'informer sur la limite de prise quotidienne, les interdictions de pêche sur certaines espèces et bien sûr, il faut respecter les droits de propriétés privées en demandant un droit d'accès au plan d'eau au propriétaire avant d'y accéder, si un tel cas s'applique.

Le MDDEFP énonce également d'autres points à considérer avant d'aller pêcher, dont :

- En général, il est possible d'avoir sur sa ligne 3 hameçons;
- Certains plans d'eau sont réservés à la pêche à la mouche;
- La pêche de nuit est permise, sauf dans une rivière à saumon;
- Il faut s'assurer que les poissons transportés sont identifiables et qu'ils respectent les longueurs permises.

L'ORIGINE DU PEXEP

Le programme d'excellence en eau potable tire son origine du *Partnership for Safe Water*, lequel constitue une alliance entre l'*American Water Works Association (AWWA)* de l'Agence américaine de protection de l'environnement (U.S. EPA) et quatre autres organisations militantes pour une eau potable sécuritaire. Cette collaboration a vu le jour suite à un épisode de cryptosporidium qui a causé une centaine de morts dans la ville de Milwaukee en 1993. L'U.S. EPA avait par la suite publié un rapport qui dévoilait plusieurs violations de normes sur l'eau potable quant aux paramètres chimiques et biologiques. En attente de normes plus sévères et plus contrôlées, le *Partnership for Safe Water* a été mis sur pied.

Suite à une entente entre l'AWWA et le ministère des Affaires Municipales du Québec en 1999, un programme similaire au *Partnership for Safe Water* est créé, soit le Programme d'excellence en eau potable. C'est l'organisme Réseau Environnement qui est mandaté pour coordonner et opérer le PEXEP (Réseau Environnement 2014).



Le 23 octobre dernier, le Centre de traitement d'eau Jean-Perreault de la Ville de L'Assomption a reçu une attestation de niveau cinq étoiles du Programme d'excellence en eau potable (PEXEP) pour la qualité de son eau potable, et ce, pour une seconde année consécutive. Mais qu'est-ce que cette attestation signifie? Qu'implique-t-elle? Pour répondre à ces questions, il faut s'attarder aux objectifs du PEXEP chapeauté par Réseau Environnement.

Comme défini par Réseau Environnement, le PEXEP « *vise à assurer, au niveau du traitement, une protection maximum contre toute contamination microbologique en utilisant au maximum et en tout temps les 3 barrières que sont la décantation, la filtration et la désinfection.* » (Réseau Environnement, 2014). Autrement dit, le programme permet d'atteindre des niveaux de qualité de l'eau potable supérieurs aux normes québécoises.

Dans son ensemble, le programme est composé de quatre phases, lesquelles vont de l'engagement de la municipalité et de l'ensemble des travailleurs de la station jusqu'à l'application des meilleures pratiques dans le domaine. L'une de ces phases permet, entre autres, d'identifier les limites de la station afin d'optimiser les processus et d'améliorer continuellement la performance de cette dernière. Le programme inclut également une validation externe de chacune des phases, ce qui assure la transparence des résultats.

- Phase 1 : Engagement de la municipalité envers son eau potable;
- Phase 2 : Compilation des données de turbidité des eaux et de coliformes totaux (CT);
- Phase 3 : Analyse approfondie de la performance des systèmes de la station accréditée puis optimisation de son fonctionnement;
- Phase 4 : Application des meilleures pratiques dans le domaine.

(Source : Réseau Environnement, 2014)

Pour recevoir une attestation d'excellence en eau potable du PEXEP, la station doit être préalablement inscrite au programme. L'attribution d'étoiles d'excellence se base sur le nombre de phases complétées. En fait, les stations ayant une distinction de phase 1 ou 2 peuvent se voir attribuer 1, 2 ou 3 étoiles alors que celles ayant obtenues une distinction de phase 3 ou 4 pourront recevoir jusqu'à 4 ou 5 étoiles.

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme ou pour connaître les modalités pour y adhérer, référez-vous au lien suivant :

<http://www.reseau-environnement.com/fr/eau/pexep>

Le projet : Combattez le Vert par le Vert

Le projet dans son ensemble!

Dans Lanaudière, la villégiature se développe et exerce une pression importante sur les lacs. Depuis quelques années, la problématique des cyanobactéries affecte plusieurs lacs et le nombre continue de s'accroître pour atteindre plus de 40 lacs seulement dans le bassin versant L'Assomption. Les épisodes de fleurs d'eau de cyanobactéries ont un impact négatif sur la biodiversité aquatique et sur une ressource collective, l'eau, ainsi que toutes les activités qui en découlent telles que la pêche. L'artificialisation des rives influencent grandement le phénomène des algues bleu-vert. Ces algues bleu-vert ainsi que l'introduction d'espèces exotiques envahissantes diminuent quant à eux la qualité des habitats aquatiques importants comme les frayères ou directement les espèces indigènes.

Afin de contrer les effets du développement des lacs, la CARA lance son projet *Combattez le vert par le vert*. Cette initiative vise à aménager des bandes riveraines adéquates selon les plans réglementaires et écologiques sur des terrains artificialisés pour redonner aux lacs leur cachet naturel tout en améliorant la qualité de l'eau et celle des habitats aquatiques. Ces aménagements seront réalisés sous forme d'ateliers interactive et participative avec les citoyens et les utilisateurs du milieu. Comme mentionné en première page de ce bulletin, dix rives seront aménagées selon cinq thèmes (l'envolée, la parfaite vision, la modèle, la paresseuse et le bouclier faunique) pour environ 5000 m² de rives métamorphosées. De plus, le matériel visuel et éducatif fournit en support aux citoyens les guideront lors de la revégétalisation de leur rive. Ces ateliers-conférences ont pour objectifs de démystifier l'usage de végétaux indigènes pour créer des rives attrayantes tout en donnant une référence visuelle pour susciter l'intérêt des autres riverains. Le résultat recherché par ce projet est de permettre d'assurer à la collectivité la pratique d'activités durables dans un cadre naturel et de protéger la biodiversité aquatique telle que les espèces de poissons d'intérêt sportif.

Incidence positive sur l'environnement

Le projet aura une incidence positive sur l'environnement par la création de zones riveraines et des bienfaits qui en découlent. Ces zones engendrent, entre autres, une diminution de l'apport de nutriments et de sédiments au lac, une protection des frayères et de la qualité de l'eau (diminution des fréquences de fleurs d'eau de cyanobactéries) tout en permettant aux utilisateurs du milieu de profiter d'un cadre plus naturel pour pratiquer leurs activités, telles que la pêche et la baignade.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous!

Courriel : environnement@cara.qc.ca

COMMENT NOUS AIDER À ATTEINDRE NOTRE OBJECTIF?

En s'inscrivant à l'aide d'une adresse courriel, vous obtenez 30 votes que vous pouvez allouer à notre projet. En ajoutant vos comptes *Facebook* et *Twitter* à votre session Shell, 40 votes de plus vous seront remis. Vous pouvez également contribuer en échangeant des codes inscrits sur vos factures provenant d'un détaillant Shell. Peu importe votre achat chez Shell, les codes de l'établissement (POSTE) et de l'opération (OPE) sont indiqués en bas des factures et sont échangeables contre des votes.



ATLAS DES AMPHIBIENS ET REPTILES DU QUÉBEC

L'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec est un projet bénévole visant la conservation des espèces d'amphibiens et de reptiles du Québec. Celui-ci recense une multitude d'informations sur l'herpétofaune québécoise, allant de la distribution de l'espèce jusqu'à l'écoute sonore des chants d'amphibiens.

Pour l'ensemble du Québec, on dénombre 38 espèces d'amphibiens et reptiles. Plusieurs de ces espèces sont en situation précaire, elles peuvent être désignées comme étant menacées, vulnérables ou susceptibles. Bien que la majeure partie de ces espèces se concentre dans le sud de la province, l'établissement de leur distribution, de leurs caractéristiques spécifiques et de leur dénombrement est un projet de grande envergure. Un moyen efficace pour parvenir à cet objectif : recenser les observations faites par la population. Les observations sont utilisées entre autres pour établir des plans de conservation, pour rédiger des plans de rétablissement et pour comprendre des phénomènes écologiques. Qui de mieux placé pour observer ces petites espèces que les résidents! Et oui, vous qui entretenez votre terrain et qui le parcourez régulièrement, vous êtes les personnes les plus susceptibles de les apercevoir. Votre implication est donc importante! Comment s'y prendre?

- ✓ Vous pouvez signaler une observation directement sur le site Internet de l'AARQ ou,
- ✓ Vous pouvez utiliser le formulaire en version papier puis l'acheminer par la poste à l'adresse indiquée sur le site Internet de l'AARQ.

Si vous êtes un mordru de l'herpétofaune, il vous est aussi possible de vous inscrire au programme de suivi des populations d'amphibiens et reptiles du Québec. Ce programme correspond à des parcours d'écoute de 8 km, pour un total de 10 stations d'écoute par parcours. L'objectif est de noter la cote d'abondance maximale des espèces entendues. Visitez leur page pour plus d'informations!

Lien pour déclaration : http://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/index.php?option=com_wrapper&view=wrapper&Itemid=172

Lien pour programme de suivi :

http://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=216&Itemid=180



**Atlas des Amphibiens
et des Reptiles du Québec**

Responsable du programme : Sébastien Rouleau

Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent
21 125, chemin Sainte-Marie, Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y7

Téléphone : (514) 457-9449

Télécopieur : (514) 457-0769

Courriel : aarq@ecomuseum.ca

